

BIENVENUE A GENEVE

GUIDE PRATIQUE POUR LA
VIE QUOTIDIENNE A GENEVE

FRANÇAIS

**NOUVEVE
VEGEEI
NOUVE**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Les 45 communes de Genève sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| 01 Aire-la-Ville | 24 Gy |
| 02 Anières | 25 Hermance |
| 03 Avully | 26 Jussy |
| 04 Avusy | 27 Laconnex |
| 05 Bardonnex | 28 Ville de Lancy |
| 06 Bellevue | 29 Meinier |
| 07 Bernex | 30 Meyrin |
| 08 Ville de Carouge | 31 Onex |
| 09 Cartigny | 32 Perly Certoux |
| 10 Céligny | 33 Plan-les-Ouates |
| 11 Chancy | 34 Pregny Chambesy |
| 12 Chêne-Bougeries | 35 Presinge |
| 13 Chêne-Bourg | 36 Puplinge |
| 14 Choulex | 37 Russin |
| 15 Collex-Bossy | 38 Satigny |
| 16 Collonge-Bellerive | 39 Soral |
| 17 Cologny | 40 Thônex |
| 18 Confignon | 41 Troinex |
| 19 Corsier | 42 Vandoeuvres |
| 20 Dardagny | 43 Vernier |
| 21 Genève | 44 Versoix |
| 22 Genthod | 45 Veyrier |
| 23 Grand-Saconnex | |

SI VOUS AVEZ DES PROBLÈMES
À DÉCHIFFRER CES TEXTES,
UNE VERSION GRAND FORMAT
(A4) À DESTINATION DES
PERSONNES AYANT DES
PROBLÈMES DE VUE EST
DISPONIBLE SOUS :

www.ge.ch/integration/publications

OU EN CONTACTANT LE
BUREAU DE L'INTÉGRATION
DES ÉTRANGERS,

01 RUE PIERRE FATIO 15
(4^e ÉTAGE) 1204 GENÈVE

TEL. 022 546 74 99

FAX. 022 546 74 90

www.ge.ch/integration

integration.etrangers@etat.ge.ch

BIENVENUE A GENEVE - MESSAGE

Au nom du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, ainsi que de l'Association des communes genevoises (ACG), nous vous souhaitons une très cordiale bienvenue.

Terre d'asile et de refuge pour les victimes de persécutions religieuses dès le XVI^e siècle, Genève est consciente que la diversité des populations qui la compose est une richesse, une plus-value favorisant l'échange, le dialogue et la naissance d'idées nouvelles.

Afin de préserver cette richesse culturelle, symbolisée par la présence à Genève de 194 nationalités, canton et communes déploient de nombreux efforts pour favoriser l'intégration, le dialogue entre les différentes cultures, ainsi que le respect des minorités.

Le document que vous tenez entre vos mains n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais contient de nombreuses informations et adresses relatives à la vie de tous les jours (santé, école, logement, travail, etc.) qui, nous l'espérons, vous seront utiles durant les premiers mois et années suivants votre arrivée à Genève.

En souhaitant que cette brochure vous aidera à trouver rapidement vos repères et à vous sentir chez vous, nous vous souhaitons encore une fois la bienvenue à Genève.

Pierre Maudet,
Conseiller d'Etat



Catherine Kuffer,
Présidente de l'Association
des communes genevoises (ACG)



BIENVENUE À GENÈVE

A GENERALITES.....	6
I JOURS FERIES-HEURES D'OUVERTURE.....	7
II INTERPRETARIAT COMMUNAUTAIRE	8
III ORGANISMES D'AIDES AUX MIGRANT-E-S	9
IV US ET COUTUMES	10
B LES 10 DEMARCHES A ACCOMPLIR LA 1 ^{re} SEMAINE	12
01 TELEPHONE ET URGENCES	13
02 UTILISER LES TRANSPORTS PUBLICS	14
03 ANNONCER VOTRE ARRIVEE A GENEVE	15
04 SANTE-ASSURANCES-MEDEecin	16
05 ECOLE OBLIGATOIRE-ENFANTS 4-15 ANS	17
06 RECHERCHER UN LOGEMENT	18
07 RECHERCHER UN TRAVAIL	19
08 CONTRACTER UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE.....	20
09 OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE.....	20
10 CONTACTER VOTRE COMMUNE	21

C INFORMATIONS UTILES LES 3 PREMIERS MOIS	22
11 SERVICES SOCIAUX MIGRANT-E-S	23
12 SERVICES SOCIAUX GENERAUX	24
13 STRUCTURE D'ACCUEIL DES ENFANTS.....	25
14 SERVICES D'AIDE AVANT/APRES L'ECOLE	26
15 AIDE AUX PARENTS.....	27
16 ECOLE POSTOBLIGATOIRE (DES 15 ANS).....	28
17 ORIENTATION PROFESSIONNELLE.....	29
18 COURS DE FRANÇAIS.....	30
19 TRANSPORTS (SUITE DE LA P. 14)	31
20 LOGEMENT (SUITE DE LA P. 18)	32
21 ELECTRICITE, GAZ, EAU, TELEPHONE, ETC.....	33
22 TRI D'ORDURES,DECHETS MENAGERS	34
D INFORMATIONS UTILES LA 1 ^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES	36
23 DROIT DU TRAVAIL, SYNDICATS, ETC.	37
24 VICTIMES DE VIOLENCES	38
25 DIVERSITE SOCIALE-BESOINS SPECIFIQUES.....	39
26 SANTE, MALADIES, ADDICTIONS.....	41
27 SANTE MENTALE	42
28 AUTRES INFORMATIONS UTILES	43
29 SEJOUR EN SUISSE APRES 5, 10 ET 12 ANS	45
30 CITOYENNETE-INTEGRATION.....	46
31 CULTURE-SPORTS-LOISIRS.....	47
32 DROITS FONDAMENTAUX	48
33 CONFEDERATION, CANTONS, COMMUNES	49
34 REMERCIEMENTS ET IMPRESSUM	52

**BIENVENUE
À GENÈVE
A GENERALITES**

A GENERALITES

I JOURS FERIES-HEURES D'OUVERTURE

JOURS FÉRIÉS-COMMERCES ET ADMINISTRATIONS FERMÉS

	2013	2014	2015
Nouvel an	1 ^{er} janvier	1 ^{er} janvier	1 ^{er} janvier
Vendredi saint	29 mars	18 avril	3 avril
Lundi de Pâques	1 ^{er} avril	21 avril	6 avril
Ascension	9 mai	29 mai	14 mai
Pentecôte	20 mai	9 juin	25 mai
Fête nationale	1 ^{er} août	1 ^{er} août	1 ^{er} août
Jeûne genevois	5 septembre	11 septembre	10 septembre
Noël	25 décembre	25 décembre	25 décembre
Restauration	31 décembre	31 décembre	31 décembre

cf. aussi: www.geneve.ch/pratique/ferie.asp

La semaine de travail habituelle est de 5 jours, du lundi au vendredi

HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS

Les magasins d'alimentation ouvrent du lundi au samedi, de 8:30 ou 9:00 à 18:30-19:00, et ferment le dimanche. Certains magasins ferment: le lundi (ou lundi matin), le jeudi à 19:30 ou 21:00 (certains supermarchés), le vendredi à 19:30 et le samedi à 18:00. Certains commerces (gares ou aéroport), petit commerces ou épiceries familiales ouvrent 7 jours sur 7, de 8:00 à 21:00, voire plus tard.

HEURES D'OUVERTURE : BANQUES ET POSTES

Banques : ouverture habituelle lundi à vendredi de 08:30-09:00 à 16:30.
Poste : ouverture habituelle lundi à vendredi de 08:30 à 12:00 et de 13:30 à 18:30, et fermeture samedi à 12:00. Exceptions : Postes Mont Blanc ⁰² et Balexert ouvertes respectivement samedi jusqu'à 16:00 et 18:00, Poste Montbrillant ⁰³ samedi matin de 08:00 à 12:00 et dimanche de 15:00 à 18:45.

www.poste.ch/post-poststellensuche-info.htm?

A GENERALITES

II INTERPRETARIAT COMMUNAUTAIRE

Pour vos premiers entretiens (administration, etc.), si vous n'êtes pas francophones ou si vous pensez ne pas pouvoir vous exprimer en français suffisamment couramment (le français étant par exemple votre 2^e, voire 3^e langue), nous vous conseillons d'utiliser le service d'interprétariat de la Croix-Rouge genevoise et donc de ne pas recourir à des proches, parents ou amis parlant français.

Prix: 73.50 francs de l'heure, déplacements compris (1^{re} heure à régler intégralement même si incomplète). Ces frais peuvent être à la charge de certaines institutions (Hôpitaux publics, Instruction publique, etc.)

COMMENT PROCEDER ?

Si vous êtes déjà dans une institution spécifique (Hôpitaux, Instruction publique, etc.): montrez le texte dans l'encadré.

Si vous n'êtes pas encore dans une institution spécifique, mais désirez la contacter: rendez-vous avec cette brochure auprès de:

04 **Croix-Rouge genevoise**, route des Acacias 9, c.p. 288, 1211 Genève 4

022 304 04 04, info@croix-rouge-ge.ch, www.croix-rouge-ge.ch

Arrêt: Acacias

et lisez ou faites lire à l'accueil le message traduit en français ci-dessous:

Bonjour, j'ai besoin des services d'un-e interprète communautaire parlant: (mentionnez ici votre langue maternelle, si possible en français). Pourriez-vous SVP me mettre en contact avec lui/elle par le biais de la Croix-Rouge (adresse ci-dessus). Merci d'avance

On vous mettra alors en contact avec un-e interprète qui pourra vous permettre de communiquer avec l'institution de votre choix.

Aide et orientation pour les **personnes malentendantes et sourdes** :

05 **Service social pour personnes malentendantes et sourdes (c/o AGM)**

bd Helvétique 27, 1207 Genève, tél. 022 735 56 42, fax 022 735 57 14

info@agdm.ch, www.agdm.ch, Arrêt: Rive

A GENERALITES

III ORGANISMES D'AIDE AUX MIGRANT-E-S

Pour vos démarches, vous pouvez, en dehors du BIE (cf. adresse p. 2), selon votre permis ou votre statut, vous adresser à :

Diplomates/fonctionnaires internationaux-ales :

06 Geneva Welcome Center / Centre d'accueil de la Genève Internationale (CAGI)

Villa la Pastorale, rte de Ferney 106, 1202 Genève, 022 546 14 00, www.cagi.ch

Arrêt: Intercontinental

Suisse-sse-s de retour de l'étranger :

07 Hospice Général-CAS Champel, Unité des Suisses de retour de l'étranger

avenue Dumas 25C, 1206 Genève, 022 420 61 00

Arrêt: Miremont

Touristes et personnes visitant Genève ou participant à des congrès :

08 Genève Tourisme & Bureau des congrès, rue du Mont-Blanc 18, 1201 Genève

022 909 70 00, www.geneve-tourisme.ch

Lu: 10:00-18:00, ma-sa: 09:00-18:00, le dimanche et les jours fériés: 10:00-16:00

Arrêt: Mont-Blanc ou Chantepoulet

Requérant-e-s d'asile

18 Hospice général, Cours de Rive 12, 1204 Genève, tél. 022 420 52 00

www.hospicegeneral.ch

Arrêt: Rive

Autres migrant-e-s (y compris sans statut légal) :

09 Centre de Contact suisses-immigrés (CCSI), rte des Acacias 25, 1227 Acacias

022 304 48 60, www.ccsi.ch

Arrêt: Industrielle

Voir aussi les organismes généralistes d'aide et de conseil (pp. 23-24) ou les associations de langue française :

Pour les associations françaises :

<http://www.ambafrance-ch.org/Associations-francaises-a-Genève>

Union Royale Belge de Genève, *<http://www.urbg.ch/common/home.php>*

Association des Québécois de Suisse, *<http://www.toileaqs.com/>*

Genève-accueil, *association d'accueil pour les francophones du monde entier :*

<http://www.geneve-accueil.org>

A GENERALITES

IV US ET COUTUMES

Au-delà des clichés sur les Suisses - censés être polis, discrets, ponctuels, et précis - voici quelques conseils qui pourraient vous être utiles durant vos premiers jours à Genève.

PONCTUALITÉ

Arriver à l'heure pour une entrevue est essentiel. Prévenez si vous avez plus de 10 minutes de retard (surtout en cas de rendez-vous professionnel ou avec l'administration). Un médecin vous fera payer la consultation si vous ne vous y rendez pas (sauf si vous l'annoncez 24 heures avant).

POLITESSE-DISCRETION

Il est d'usage de dire «bonjour» aux passants si on habite un petit village. En ville, on dit «bonjour», «au revoir» ou «bonne journée» dans les commerces ou en rencontrant une personne de votre immeuble. Et on ne dit jamais assez «merci»!

PROPRETÉ, RESPECT DES LIEUX ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Par respect pour les lieux publics, ne jetez rien par terre. Durant les grandes manifestations (Fête de la musique, etc.), des poubelles séparées permettent de trier les déchets (c'est aussi le cas à la maison, cf. p. 34). Dans les parcs il y a même des sachets en plastique pour ramasser et jeter les excréments de votre chien à la poubelle.

BRUIT-TRANQUILLITÉ

Il est interdit -et mal vu- de faire trop de bruit dans votre appartement. Après 21:00 et avant 07:00. Evitez aussi de parler à voix trop haute, de crier pour appeler quelqu'un dans les lieux publics. Plus de détails dans la brochure en français "Bruit de Voisinage: quels sont mes droits et mes devoirs" disponible au 022 546 76 00 ou sur la page internet :

http://etat.geneve.ch/dt/bruit-rayons/a_votre_service-publications_concernant_bruit-13489.html

**BIENVENUE
À GENÈVE**

**B LES 10 DEMARCHES A
ACCOMPLIR LA 1^{re} SEMAINE**

B LES 10 DEMARCHES A ACCOMPLIR LA 1^{re} SEMAINE **01** TELEPHONE ET URGENCES

COMMUNICATION

Utilisez les téléphones publics (restaurants, postes, gares, aéroports, etc.) avec de la monnaie ou des cartes disponibles dans les tabacs.

Pour appeler la Suisse depuis l'étranger, l'indicatif est le : 0041 (+22 pour Genève et ensuite le numéro). Depuis Genève, composez le 022 avant le numéro fixe à atteindre (sauf pour les urgences).

NUMEROS URGENCES (GRATUITS SAUF EXCEPTIONS MENTIONNÉES)

POLICE _____	117	
FEU, CENTRALE D'ALARME _____	118	
AMBULANCES ET MÉDECINS _____	144	
EMPOISONNEMENTS, CENTRE ANTI-POISON _____	145	(tarif normal)
SECOURS ROUTIER _____	140	(20 cent. l'appel)
ENVIRONNEMENT (atomique-biologique-chimique) _____	118	
LA MAIN TENDUE (aide téléphonique pour adultes) _____	143	(20 cent. l'appel)
AIDE TÉLÉPHONIQUE POUR ENFANTS/JEUNES _____	147	
VIOL SECOURS _____	022 345 20 20	
VIOLENCES DOMESTIQUES _____	0840 110 110	

Pour tous les problèmes médicaux, le numéro 144 vous orientera sur les services adéquats. Lors de vos déplacements, ayez sur vous :

-
- un document d'identité (passeport, carte d'identité, avec une photo);

 - une feuille de papier avec vos nom et prénom, groupe sanguin, liste de vos allergies, maladies chroniques ou handicaps (diabète etc.), les médicaments que vous prenez et leur posologie, en français, avec des numéros de téléphone de proches à contacter en cas d'urgence ou d'accident;

 - une somme d'argent (si possible au minimum 5.- francs).

B LES 10 DEMARCHES A ACCOMPLIR LA 1^{re} SEMAINE **02** UTILISER LES TRANSPORTS PUBLICS

Vous pouvez utiliser les Transports publics genevois (informations au 0900 022 021). Attention : Les tickets de bus ne peuvent pas être achetés dans les bus, mais peuvent l'être à l'automate aux arrêts de bus.

Le billet Saut de puce donne droit soit à un trajet de 3 arrêts maximum, sur une ligne TPG, sans correspondance ni retour soit à une traversée à bord des mouettes genevoises (non valable sur les lignes CFF, sur Proxibus ni sur Noctambus). Pour l'acheter aux distributeurs automatiques :

- 1) appuyer sur le bouton «Saut de puce» du distributeur automatique.
- 2) Introduire la monnaie exacte ou votre carte prépayée.
- 3) Ensuite, conserver le billet durant le trajet

<http://www.tpg.ch/fr/tarifs>

Le billet «Tout Genève» permet d'utiliser toutes les lignes TPG (tram, trolleybus, bus et Mouettes) durant 1 heure (60 minutes) à partir du moment de l'achat. Pour l'acheter aux distributeurs automatiques :

- 1) appuyer sur le bouton «Tout Genève» du distributeur automatique.
- 2) Appuyer sur le bouton «Prix réduit» si vous y avez droit (moins de 16 ans et détenteurs de l'abonnement demi-tarif CFF).
- 3) Introduire la monnaie exacte ou votre carte prépayée.
- 4) Ensuite, conserver le billet durant le trajet

<http://www.tpg.ch/fr/tarifs>

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Sur les bornes d'information aux arrêts principaux des TPG, un petit «h» affiché à côté de la course correspondante signale les véhicules accessibles aux personnes en situation de handicap (grâce à une rampe d'accès se dépliant manuellement avec l'aide des conducteurs-trices).

B LES 10 DEMARCHES A ACCOMPLIR LA 1^{re} SEMAINE **03** ANNONCER VOTRE ARRIVEE A GENEVE

LES EUROPEEN-NE-S

si votre séjour doit durer plus de 3 mois, et si aucune démarche n'a encore été effectuée - vous devez déposer au Service des étrangers, personnellement ou par poste, dans les 3 mois suivant l'arrivée en Suisse et en tout cas avant de commencer à travailler :

- 1 formulaire individuel (a) complété et signé par vous et, le cas échéant, votre futur employeur-euse avec les documents requis.
- 2 photos passeport (vos nom/prénom/date de naissance au verso).
- 1 copie de votre pièce d'identité en cours de validité (passeport, etc.).

Installation en tant qu'indépendant : ajouter une lettre de motivation décrivant le projet d'activité (copies de CV récent, business plans, diplômes, etc.).

Installation sans activité lucrative : ajouter une attestation de vos ressources financières et une copie du contrat d'une caisse d'assurance-maladie suisse.

Destinataires d'une prestation de service (curiste, etc.) : ajouter une attestation de l'établissement (curistes : certificat médical) avec la durée prévisible de la prestation

Etudiant-e-s : ajouter une attestation d'immatriculation/inscription d'une université ou école, le formulaire ad hoc (sauf si immatriculé-e à l'Université de Genève) et une attestation de vos ressources.

LES RESSORTISSANT-E-S HORS EUROPE

autorisé-e-s à s'installer à Genève doivent, dans les 14 jours suivant leur arrivée, se présenter personnellement au Service des étrangers pour déposer :

- 1 formulaire individuel de demande complété (b) et
 - la 2^e page du formulaire ad hoc, avec les documents requis.
 - 1 copie des pages d'identité/validité du passeport et du visa d'entrée
- Exception : les membres de la famille d'un ressortissant UE/AELE peuvent envoyer ces documents par la poste ainsi que deux photos avec leur nom/prénom inscrits au verso.

⑩ **Service des étrangers (Office cantonal de la population)**

route de Chancy 88, 1213 Onex, 022 546 46 46 (7:30-15:30) www.geneve.ch/ocp

Arrêt: Bandol

(a) www.ge.ch/etrangers-confederes/fr/doc/ue4-1-formulaire-ue.pdf

(b) www.ge.ch/etrangers-confederes/fr/doc/m4-1-formulaire-non-ue.pdf

B LES 10 DEMARCHES A ACCOMPLIR LA 1^{re} SEMAINE **04** SANTE-ASSURANCES-MEDECIEN

Contracter une assurance maladie - au plus tard trois mois après votre arrivée (sauf les fonctionnaires internationaux, diplomates et leur famille qui s'adressent au CAGI, cf. p. 9) - est obligatoire. Il est conseillé de s'assurer dès l'arrivée.

En payant les primes d'assurance maladie de base (tous les 1, 2 ou 3 mois) vous pouvez avoir vos frais médicaux et d'hospitalisation remboursés à 90% (frais dentaires exceptés). L'assurance complémentaire (facultative) permet d'accéder aux services en privé ou semi-privé. Contactez :

11 *Service de l'assurance-maladie (SAM), route de Frontenex 62, 1207 Genève*

uniquement sur rendez-vous pris par téléphone au 022 546 19 00

(lu-ve 9:00-12:00 et 13:30-16:00) ou par le biais du site internet

www.ge.ch/assurances/maladie/doc/formulaire-demande-de-rendez-vous.pdf

Arrêt: Amandolier ou Monchoisy

Vous devez aussi contracter une assurance accident auprès de la même compagnie d'assurance (si vous travaillez, elle est payée par votre employeur). Cherchez un médecin généraliste dès votre arrivée pour éviter des délais d'attente en cas de maladie. Voici des adresses de médecins :

Liste complète sur :

www.amge.ch/medecins/annuaire-des-medecins

Ou

12 *Association des médecins de Genève, rue Micheli-du-Crest 12, 1205 Genève*

022 320 84 20 ou info@amge.ch

B LES 10 DEMARCHES A ACCOMPLIR LA 1^{re} SEMAINE **05** ECOLE OBLIGATOIRE-ENFANTS 4-15 ANS

Tous les enfants, y compris sans statut légal, ont accès au système scolaire genevois public gratuit qui comprend :

- de 4 à 12 ans : cycle primaire-enfantine (obligatoire)
- de 12 à 15 ans : cycle (d'orientation) secondaire inférieur (obligatoire)
- de 15 à 19 ans : cycle secondaire supérieur : (facultatif, voir p. 28)

Les personnes arrivant à Genève avec des enfants de 4 à 12 ans doivent (si possible 3 jours après leur arrivée) prendre rendez-vous avec :

13 *Bureau d'accueil de l'enseignement primaire, Geisendorf, rue de Lyon 58*
1203 Genève, tél. 022 546 39 59 ou 022 546 75 22, baep@etat.ge.ch, Arrêt: Dôle

Passez avec votre enfant pour une première rencontre en langue d'origine et le service vous orientera pour la suite. Prenez avec vous les documents en votre possession (carte d'identité, attestation d'assurance maladie, etc.)

Le Centre de Contact Suisse-Immigrés aide les parents des élèves de l'école primaire n'ayant pas d'autorisation de séjour.

09 *Centre de contact suisses-immigrés (CCSI), route des Acacias 25, 1227 Acacias*
022 304 48 60, admin@ccsi.ch, Arrêt: Industrielle

Les personnes avec un ou des enfants de 12 à 15 ans doivent rapidement (si possible 7 jours après leur arrivée) prendre rendez-vous avec le secteur accueil de :

14 *Direction générale du cycle d'orientation, avenue Joli-Mont 15 A, 1209 Genève*
022 388 53 00 (Collège des Coudriers-4^e étage), www.geneve.ch/co
Arrêt: Bouchet ou Pailly (Balaxert)

HANDICAP-DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE (4-18 ANS)

Pour les enfants (4-18 ans) avec des difficultés d'apprentissage ou en situation de handicap (physique, mental, etc.) contacter :

15 *DIP - OMP Office médico-pédagogique, secrétariat de l'enseignement spécialisé*
rue David-Dufour 1, 1205 Genève, 022 388 67 00 www.ge.ch/omp

B LES 10 DEMARCHES A ACCOMPLIR LA 1^{re} SEMAINE **06** RECHERCHER UN LOGEMENT

A Genève, il y a peu de logements vacants. Contacter l'USPI (gérant 80% des logements - fonctionnaires/diplomates : contacter le CAGI cf. p. 9)

16 *L'Union suisse des professionnels de l'immobilier USPI Genève*

rue de Chantepoulet 12, 1201 Genève, 022 715 02 00, www.uspi-geneve.ch

info@uspi-geneve.ch

Arrêt: Gare Cornavin

Consultez les petites annonces ou suppléments «immobilier» de la presse ou sur Internet (N.B. à Genève la cuisine compte pour une pièce):

***CIGUË**, www.cigue.ch www.unige.ch/dase/bulog/accueil.html (étudiant-e-s)*

Autres adresses sur: www.logement-geneve.ch ou www.geneveimmobilier.ch

*Suppléments (presse); le **Genève Home Informations (GHI)** (mercredi)*

*Le **022 et Tout l'immobilier** (lundi)*

Pour louer un appartement, il faut présenter :

1) une attestation de résidence dans le Canton de Genève disponible à :

10 *L'Office Cantonal de la Population, route de Chancy 88 (du lundi au vendredi-sauf jour férié, de 9h00 à 15h30), 022 546 46 46, ocp@etat.ge.ch*

Arrêt: Bandol

2) une attestation démontrant que vous n'êtes pas l'objet de poursuites judiciaires/dettes, disponible à :

17 *Office des poursuites et des faillites, rue du Stand 46, 1204 Genève*

022 388 90 90, www.ge.ch/opf

Arrêt: Stand

3) et, souvent, les 3 dernières fiches de salaire. Contracter une assurance responsabilité civile (obligatoire) et une assurance ménage (dégâts: feu, eau, vol et bris de glace):

fr.comparis.ch/hausrat-versicherung/

B LES 10 DEMARCHES A ACCOMPLIR LA 1^{re} SEMAINE **07** RECHERCHER UN TRAVAIL

Les personnes étrangères doivent avoir un permis de travail (permis L, B ou C) afin d'exercer une profession en Suisse.

UNION EUROPÉENNE ET AELE

L'accord sur la libre circulation conclu entre la Suisse et l'Union européenne (UE) facilite l'accès au marché du travail pour les ressortissant-e-s de l'UE ou de l'AELE (exceptions : Roumanie et Bulgarie jusqu'en 2016). Depuis le 1^{er} mai 2012, la Suisse a réintroduit des contingents pour certains pays. Pour vérifier les conditions qui sont applicables à votre pays d'origine, veuillez vous référer au site internet de la Confédération :

www.bfm.admin.ch/content/bfm/fr/home/themen/fza_schweiz-eu-efta/eu-efta_buerger_schweiz.html

HORS UNION EUROPÉENNE ET AELE

Pour les personnes provenant d'autres nations ou continents, les permis de séjour en vue d'exercer une activité lucrative en Suisse sont contingentés et ne sont accordés qu'aux personnes très qualifiées.

PERSONNES AVEC UN PERMIS F, B REFUGIES OU N

Les personnes détentrices d'un permis F (admission provisoire) ou B (réfugiés) ont accès au marché du travail suisse. Elles peuvent sous certaines conditions également bénéficier d'une aide pour leur intégration socioprofessionnelle (demander à votre assistant social de l'Hospice Général cf. p. 23). Les requérant-e-s d'asile (permis N), ont également accès au marché du travail, mais après une certaine période d'attente (de 3-6 mois).

Pour plus de détails, contacter :

10 *Le Service des étrangers (Office cantonal de la population), route de Chancy 88, 1213 Onex, 022 546 46 46, accueil 7:30-15:30, ssa.ocp@etat.ge.ch, Arrêt : Bandol*

Pour trouver un travail, voir aussi la presse quotidienne ou divers sites. Vous trouverez des conseils (surtout pour les femmes) également dans le "Guide pratique pour les femmes migrantes en recherche d'emploi" publié par le BIE (cf. adresse p. 2) et en lien ci-dessous :

www.ge.ch/integration/doc/publications/guide-femme-emploi.pdf ou www.ge.ch/jobs

Une fois que vous aurez trouvé du travail, consultez la p. 37

B LES 10 DEMARCHES A ACCOMPLIR LA 1^{re} SEMAINE **08** CONTRACTER UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Il est obligatoire de conclure une assurance en responsabilité civile (RC) pour vous couvrir contre les lésions corporelles (mort, blessure ou autre atteinte à la santé) ou les dégâts matériels (perte, détérioration ou destruction d'objets, perte, blessure ou mort d'animaux) que vous pourriez causer à des personnes tierces ou à votre domicile. En général, une assurance responsabilité civile est relativement peu chère (100 à 150 francs par an pour une famille). D'autres assurances sont également nécessaires pour circuler en voiture ou en vélo, ou pour s'assurer en cas d'emménagement dans un logement (cf. chapitres suivants).

B. LES 10 DEMARCHES A ACCOMPLIR LA 1^{re} SEMAINE **09.** OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Pour contracter une assurance, payer le loyer de son logement, recevoir son salaire ou des virements, il est nécessaire d'avoir un compte postal ou bancaire. Les conditions étant variables selon les établissements, informez-vous directement auprès de la Poste ou de la banque de votre choix.

Banques et Cartes de crédit: www.geneve-central.com/liens.asp?id_rubrique=3

La Poste: www.postfinance.ch/fr/priv/prod.html

B LES 10 DEMARCHES A ACCOMPLIR LA 1^{re} SEMAINE **10** CONTACTER VOTRE COMMUNE

Les communes sont les autorités politiques qui sont les plus proches de la population. Elles sont compétentes en de nombreux domaines : petite enfance, culture, sport, voirie, rabais sur certains services ou abonnements (train, spectacles, etc).

Votre commune de résidence sera en mesure de vous renseigner sur ces possibilités ou de répondre à certaines de vos questions, voire à vous aider dans vos démarches (cf. liste d'adresse aux pages 50-51). Les chapitres suivants vous donnent des adresses d'organismes qui peuvent aussi vous aider dans vos démarches.

Association des communes genevoises (ACG) : www.acg.ch

BIENVENUE A GENEVE

C INFORMATIONS UTILES
LES 3 PREMIERS MOIS

C INFORMATIONS UTILES

LES 3 PREMIERS MOIS

11 SERVICES SOCIAUX MIGRANT-E-S

Il existe de nombreux services sociaux, privés ou publics, qui sont compétents pour aider ou informer les populations migrantes. Voici une liste de quelques-uns d'entre eux (le Bureau de l'intégration des étrangers dispose également de listes et d'informations à ce sujet).

Service public

18 Hospice général, Cours de Rive 12, 1204 Genève, 022 420 52 00

www.hospicegeneral.ch

Arrêt: Rive

Secteur privé

19 Caritas Genève, rue de Carouge 53, 1205 Genève, 022 708 04 44,

du lundi au vendredi, de 8:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00, www.caritas-geneve.ch

Arrêt: Pont d'Arve

20 CSP, rue du Village-Suisse 14 (Jonction), 1205 Genève, 022 807 07 00

horaire d'ouverture: lu-ve 08:00-12:00 et 13:30-17:30 (sauf mardi 10:00-12:00 et 13:30-17:30), horaires téléphoniques: lu-ve 08:00-12:00 et 14:00-17:30 (sauf mardi 10:00-12:00 et 14:00-17:30)

Arrêt: Plainpalais

09 Centre de contact suisses-immigrés (CCSI), route des Acacias 25, 1227 Acacias
022 304 48 60, admin@ccsi.ch, www.ccsi.ch

Arrêt: Industrielle

21 AGORA, L'Aumônerie Genevoise OEcuménique auprès des requérants d'Asile
chemin Poussy 1, 1214 Vernier, 022 930 00 89, pour les requérants d'asile uniquement.

Arrêt: Croisette

C INFORMATIONS UTILES

LES 3 PREMIERS MOIS

12 SERVICE SOCIAUX GENERAUX

L'Hospice général, l'institution d'action sociale du Canton, accueille, informe, conseille, oriente et aide les personnes en difficulté dans ses Centres d'action sociale (CAS) situés partout dans le Canton : Bernex (1), Carouge/Veyrier (2), Champel (3), Eaux-Vives/Vézenaz (4), Grand-Sacconex (5), Grottes (6), Lancy (7+8), Meyrin (9), Onex (10), Pâquis, (11), Saint-Jean/Charmilles (12), Servette/Petit-Sacconex (13), Trois-Chêne (14), Jonction (15), Plainpalais/Acacias (16), Vernier (17+18), Versoix (19).

-
- (1) *rue de Bernex 313, Bernex, 022 420 40 00*
-
- (2) 22 *rue des Allobroges 9, Carouge, 022 420 32 50*
-
- (3) 07 *avenue Dumas 25, Genève, 022 420 61 00*
-
- (4) 23 *rue des Vollandes 38, Genève, 022 420 64 00*
-
- (5) 24 *rue Sonnex 3-5, Grand-Sacconex, 022 420 26 00*
-
- (6) 25 *rue du Fort-Barreau 19, Genève, 022 420 65 00*
-
- (7) *av. Communes-Réunies 86 bis, Grand-Lancy, 022 420 38 00*
-
- (8) *ch. des Clochetons 1, Petit-Lancy, 022 420 39 00*
-
- (9) *rue des Boudines 4, Meyrin, 022 420 30 00*
-
- (10) *rue des Evaux 13, 1213 Onex, 022 420 36 00*
-
- (11) 26 *rue Amat 28, 1202 GE. 022 420 68 00*
-
- (12) 27 *avenue des Tilleuls 23, Genève, 022 420 66 00*
-
- (13) 28 *rue de la Servette 91, Genève, 022 420 69 00*
-
- (14) *ch. de la Montagne 136, Chêne-Bougeries, 022 420 44 00*
-
- (15) 29 *boulevard Carl-Vogt 2, Genève, 022 420 63 00*
-
- (16) 30 *rue de Carouge 46, Genève, 022 420 67 00*
-
- (17) *avenue de Châtelaine 81 bis, 022 420 47 00*
-
- (18) 31 *rue du Grand-Bay 18, Avanchets, 022 420 35 50*
-
- (19) *ch. de Versoix-la-Ville 5, Versoix, 022 420 48 00*
-

www.hospicegeneral.ch/notre-institution/contacts/lieux-ouverts-au-public.html

N.B. les CAS non numérotés sont situés hors carte. Pour savoir à quel centre des CAS vous adresser, cliquer sur :

www.hospicegeneral.ch/no-cache/notre-institution/contacts/a-quel-centre-sadresser.html

C INFORMATIONS UTILES

LES 3 PREMIERS MOIS

13 STRUCTURE D'ACCUEIL DES ENFANTS

Inscrivez-vous très tôt (en début de grossesse) pour avoir une place pour faire garder votre enfant (de 0 à 4-6 ans) dans une crèche (classes de 5 à 10 enfants par éducateur-trice, prix selon le salaire des parents), une halte-garderie (pour 2-3 heures, dès l'âge de 18 mois), par une maman de jour (4-5 enfants, de 4 à 6 francs de l'heure) ou, pour quelques heures, par un-e babysitter (environ 15 francs de l'heure). Contactez :

CRECHES

32 **BIPE** (bureau d'information de la petite enfance-ville de Genève), rue Rousseau 4
1201 Genève, 022 418 81 81, permanence tél. lundi 14:00-16:00,
mardi-vendredi 9:30-12:00 et 14:00-17:00, www.ge.ch/structures_accueil

Arrêt: Coutance

Pour des crèches en dehors de la Ville :

Genève rive gauche: Koala, 022 349 30 66, www.koala-ge.ch

Onex-Familles, 022 870 10 80

Genève nord: Le Nid, 022 785 43 26, www.geneve-enfants.ch/lenid.html

Genève sud: Les Poussins, 022 342 05 28, www.poussins.ch

Versoix et région: Supernounou, 022 775 13 20, www.supernounou.ch

Genève ouest: Le Couffin, 022 756 09 91, www.lecouffin.ch

Beaucoup plus de crèches sur le lien :

www.ge.ch/structures_accueil/pdf/SpeListeComSub.pdf

MAMANS DE JOUR-FAMILLE D'ACCUEIL

33 **Pro juventute Genève**, rue de l'Aubépine 1, 1205 Genève, 022 328 22 27

www.proju.ch, Arrêt: Augustins

www.inforfamille.ch/edito.php?type=archive&a=3&editoNb=369

BABYSITTER

34 **Uni-Emploi** (Bureau de placement de l'Université), rue de Candolle 4, 1205 Genève

022 379 77 02 (étudiant-e-s, annonces, formulaire online 30 frs/an (inscription)

15 frs/heure jusqu'à 19h00, 13frs/heure dès 19h00, forfait nuit (19h00-8h00 80 fs)

forfait journée 100 frs (maximum 9 heures), forfait semaine nourri-e logé-e 350 francs)

Arrêt: Place de Neuve

C INFORMATIONS UTILES LES 3 PREMIERS MOIS **14** SERVICES D'AIDE AVANT/APRES L'ECOLE

PÉDIBUS-ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS A L'ECOLE

Avec le Pédibus, les enfants se déplacent, accompagné d'un ou deux parents, en groupe, à pied, selon des horaires et des itinéraires précis, en faisant halte à des «arrêts» fixes. Après l'école, l'enfant est ramené à un «arrêt» proche de chez lui, où l'attend son parent.

Coordination Pédibus (ATE / GAPP), 022 344 22 55

www.pedibus-geneve.ch et coordinatrice@pedibus-geneve.ch

ACCUEIL ET REPAS EN DEHORS DES HORAIRES SCOLAIRES

Un accueil des enfants est possible hors horaires scolaires, le matin (parents qui travaillent), entre midi et deux heures (encadrement, repas sur inscription) et en fin d'après-midi (avec goûter, jeux, dessin, sports, etc.)

Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire-GIAP

Boulevard des Promenades 20, 1227 Carouge, 022 309 08 20

Liste des lieux parascolaires, www.giap.ch

Arrêt: Carouge ou Marché

AIDES ET SOUTIENS SCOLAIRES

L'Association des répétiteurs Ajeta (ARA) offre des cours d'appui particuliers ou collectifs aux élèves dès 4 ans, et même après 18 ans (inscription 35 francs/an, cours 22-29 francs/heure-prix réduits possibles). Voir aussi la Croix-Rouge genevoise ci-dessous :

35 Association des répétiteurs Ajeta (ARA), bd des Philosophes 5, 1205 Genève

022 809 60 60, www.ararep.ch

Arrêt: Plainpalais

36 Centre d'intégration culturelle de la Croix-Rouge genevoise (CIC)

rue de Carouge 50, 1205 Genève, 022 320 59 55, aide scolaire lu+je après-midi

16:00-17:30, www.croix-rouge-ge.ch/index.php?page=cic-2

Arrêt: Pont d'Arve

C INFORMATIONS UTILES

LES 3 PREMIERS MOIS

15 AIDE AUX PARENTS

Organismes d'aide et conseils aux parents sur divers thèmes :

③③ **Pro Juventute**, (famille, mamans de jour), rue de l'Aubépine 1, 1205 Genève
022 328 55 84, www.projuventute.ch

Arrêt: Augustins

③⑦ **CIFERN** (planning familial), bd de la Cluse 47, 1205 Genève
022 372 55 00, <http://planning-familial.hug-ge.ch>

Arrêt: Augustins

③⑧ **Couple et famille** (office catholique-français, anglais, allemand et espagnol)
rue du Roverey 16, 1207 Genève 022 736 14 55, www.coupleetfamille.ch

Arrêt: Vollande

③⑨ **Arcade Sages-Femmes**, bd Carl Vogt 85, 1205 Genève, 022 320 55 22
www.arcade-sages-femmes.ch/

Arrêt: Plainpalais ou Uni-Mail

④① **Association de familles monoparentales**, rue Lamartine 27, 1203 Genève
022 344 11 11, info@afm-geneve.ch, www.afm-geneve.ch

Arrêt: Servette

④① **F-information** (information femmes et familles), rue de la Servette 67, 1202 Genève
022 740 31 00, www.f-information.org, femmes@f-information.org

Arrêt: Poterie

④② **Espace adoption**, avenue Industrielle 14, 1227 Carouge, 022 910 05 48
info@espace-adoption.ch www.espace-adoption.ch

Arrêt: Industrielle

Homoparentalité: <http://360.ch/homoparents> ou 079 236 03 58

④③ **GAPP** (parents d'élèves du primaire), rue Saint-Jean 12, 1203 Genève
022 344 22 55, www.gapp.ch, gapp@gapp.ch,

Arrêt: Miléant

FAPPO (Parents d'élèves enseignement secondaire postobligatoire), www.fappo.ch et
FAPECO (pour le Cycle d'orientation) www.fapeco.ch

④④ **Ecole des Parents (information parents)**, rue de la Servette 91, 1202 Genève
lu-ve 09:00-12:00 et 13:30-15:30, contact@ecoledesparents.ch, www.ep-ge.ch

022 733 12 00, Allô Parents (ligne d'aide téléphonique pour petits et grands soucis
de parents): 022 733 22 00

Arrêt: Servette

④⑤ **Service social international** (couples binationaux, adoption internationale, etc.)
rue du Valais 9, 1202 Genève 1, 022 731 67 00, ssi@ssiss-ch, www.ssiss.ch

Arrêt: Butini

C INFORMATIONS UTILES

LES 3 PREMIERS MOIS

16 ECOLE POSTOBLIGATOIRE (DES 15 ANS)

Les jeunes non francophones arrivés en Suisse et âgés de 15 à 19 ans doivent s'inscrire au Service de l'Accueil du post-obligatoire (ACPO) de l'enseignement secondaire II post-obligatoire.

46 **ACPO**, av. de Châtelaine 97, 1219 Châtelaine, 022 388 12 60

contact-acpo@etat.ge.ch, <http://edu.ge.ch/acpo>

Arrêt: Châtelaine

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En ce qui concerne les conditions d'entrée, les formalités d'inscriptions et toutes les autres informations nécessaires (reconnaissance de diplômes, équivalences, etc.) il faut contacter directement les organismes mentionnés ci-dessous (2 types de hautes écoles):

1) Hautes écoles universitaires

47 **Université de Genève**, rue du Général-Dufour 24, 1205 Genève, 022 379 71 11

www.unige.ch

Arrêt: Place de Neuve

L'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)

Admission office, La Voie Creuse 16, 1202 Genève, 022 908 57 23

admission@graduateinstitute.ch, <http://graduateinstitute.ch>

Arrêt: France ou Varembe

2) Hautes écoles professionnelles (haute école spécialisée)

48 **La Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale HES-SO (Genève)**

Direction générale, chemin Château-Bloch 10, 1219 Le Lignon, 022 388 65 00

Arrêt: Barde

Pour contacter des écoles spécifiques voir adresse sur

www.hesge.ch

C INFORMATIONS UTILES

LES 3 PREMIERS MOIS

17 ORIENTATION PROFESSIONNELLE

L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) accompagne toute personne, jeune ou adulte, dans la réalisation d'un projet scolaire ou professionnel (conseils, choix, financement, etc.) Voir aussi la Cité des Métiers (centre d'information gratuit).

49 **L'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)**

rue Prévost-Martin 6, 1205 Genève, 022 388 44 00, www.geneve.ch/ofpc

ofpc@etat.ge.ch, www.citedesmetiers.ch, citedesmetiers@etat.ge.ch

Arrêt: Philosophes ou Pont d'Arve

Organismes s'occupant des personnes migrantes spécifiquement:

50 **OSEO**, rue Pécolat 5, 1201 Genève, 022 595 45 00, www.oseo-ge.ch

Arrêt: Alpes

63 **Association découvrir** (femmes migrantes), bld. Carl-Vogt 2, 1205 Genève

022 732 75 40/41, <http://associationdecouvrir.ch/> info@associationdecouvrir.ch

Arrêt: Jonction

51 **Femme & Emploi**, rue des Gazomètres 1, (accès: quai du Rhône ou bd Saint-

Georges), 1205 Genève, 022 546 71 82, femme.emploi@etat.ge.ch, lu-ve: 13:30-17:30

Arrêt: Palladium

52 **Ici-formation** (femmes migrantes), avenue Vibert 13, 1227 Carouge, 079 627 52 50

022 301 52 94, www.camarada.ch/IciFormation.htm ici.formation@camarada.ch

Arrêt: Tours de Carouge ou Marché

53 **Réalise** (entreprise d'insertion), rue Viguet 8, 1227 Les Acacias, Genève

022 308 60 10, info@realise.ch, www.realise.ch

Arrêt: François Dussaud ou Quidort

Cf. aussi F-information (femmes) p. 27 et le chèque formation (après 1 an) p. 43, et, pour l'orientation et la reconnaissance des diplômes, les liens suivants:

www.orientation.ch/dyn/10735.aspx

www.bbt.admin.ch/themen/01105/index.html?lang=fr

C INFORMATIONS UTILES

LES 3 PREMIERS MOIS

18 COURS DE FRANÇAIS

Pour éviter les délais d'attente, inscrivez-vous dès votre arrivée à une école de langues, cf. la brochure « cours de français » (lien ci-dessous ou contactez le BIE cf. p. 2) ou les adresses suivantes :

www.geneve.ch/integration/doc/publications/cours-francais.pdf

54 **Camarada** (femmes seulement), ch. de Villars 19, 1203 Genève, 022 344 03 39

www.camarada.ch

Arrêt: Vieusseux

04 **Croix-Rouge genevoise** (pour les seniors), route des Acacias 9, 1227 Les Acacias
022 304 04 04 (Mme Nicole Renaud-Zurbriggen), www.croix-rouge-ge.ch.

Arrêt: Acacias

36 **Croix-Rouge genevoise, Centre d'intégration culturelle (CIC)**, rue de Carouge 50
1205 Genève, 022 320 59 55, www.croixrougegenevoise.ch, cic@croix-rouge-ge.ch

Arrêt: Pont d'Arve

14 **Ecole de parents-DIP** (lieu du cours Collège des Coudriers av. de Joli-Mont 15A)
inscriptions Secrétariat de l'Ecole de parents, Collège des Coudriers, avenue de Joli-
Mont 15A (près de Balexert), 1209 Genève, 022 388 53 48, ecoledeparents@etat.ge.ch

Arrêt: Bouchet ou Pailly (Balexert)

55 **Fédération Maison Kultura**, rte de Chêne 41b, 1208 Genève

022 340 71 11, www.kultura.ch

Arrêt: Roche

50 **OSEO**, rue Pécolat 5, 1201 Genève, 022 595 45 00, www.oseo-ge.ch

Arrêt: Alpes

56 **Université Ouvrière de Genève (UOG)** (Lieu du cours UOG), inscriptions:
place des Grottes 3, 1201 Genève, 022 733 50 60, www.uog.ch, info@uog.ch

Arrêt Lyon ou 22 Cantons (Gare Cornavin)

57 **UPCGe, Université populaire du canton de Genève**, rue du Vuache 23

1201 Genève, 022 339 05 00, www.upcge.ch, info@upcge.ch

Arrêt: Isaac Mercier

C INFORMATIONS UTILES

LES 3 PREMIERS MOIS

19 TRANSPORTS (SUITE DE LA P. 14)

TRANSPORTS PUBLICS GENEVOIS

Abonnements mensuels pour 70.- francs par mois (45.- pour les 6-25 ans et 50.- dès 64-65 ans) disponibles aux agences TPG de Rive 58 (lu-ve 7:00-19:00 sa 09:00-18:00), de la Gare Cornavin 59 (lu-ve 7:00-19:00, sa 09:00-18:00) ou du Bachet de Pesay (7:30-12:00, 13:30-17:00).

www.tpg.ch

AUTOMOBILE

Dès 18 ans avec permis, assurance voiture et plaque d'immatriculation et vignette sur les autoroutes (40 francs/an dans garages ou Postes), dès 16 ans pour voitures limitées à 45 km/h et motocycles faible cylindrée. Alcoolémie maximale : 0.5 grammes/litre (1 verre de vin). Ceinture de sécurité obligatoire, enfants compris (sièges adaptés obligatoires pour enfants de moins de 12 ans ou de moins de 150 cm). Interdiction de téléphoner en conduisant. Auto-partage (www.mobility.ch) ou covoiturage (www.covoiturage.ch)

Office cantonal des véhicules, rte de Veyrier 86, 1227 Carouge

022 388 30 30 www.geneve.ch/san/

60 **Touring Club Suisse (TCS)**, quai Gustave-Ador 2, 1207 Genève

tél. 022 735 46 53, fax. 022 735 48 15 www.tcs.ch/geneve/fr/home.html

Automobile Club de Suisse (ACS), Clos de la Fonderie 19, 1227 Carouge

022 342 22 33, fax 022 301 37 11, www.acs.ch

VÉLO, BICYCLETTE

Pour le vélo, les phares et une assurances sont obligatoires. Info mobilité vélo, contactez :

61 **Association Transport et Environnement (ATE)**, rue de Montbrillant 18 (Îlot 13)

1201 Genève, 022 734 70 64, www.ate-ge.ch ou PRO VELO www.provelogeneve.ch

Association Genève-roule, www.geneveroule.ch/

TRAIN ET AVION

Train : voir p. 49. L'aéroport international de Genève est accessible, depuis la gare Cornavin, en 6 minutes par le train (5 fois par heure) ou en 30 minutes par le bus 10.

Aéroport international de Genève, 1215 Genève 15, 022 717 71 05 (Informations Arrivées, messages urgents), 0900 57 15 00 (arrivées et départs) www.gva.ch

C INFORMATIONS UTILES LES 3 PREMIERS MOIS **20** LOGEMENT (SUITE DE LA P. 18)

AIDE - BAIL, DROIT DU LOGEMENT, DEFENSES DES LOCATAIRES

Pour toute question (bail, loyer et charges, durée du contrat, conditions de résiliation) contacter l'Asloca (devenir membre : cotisation annuelle de 55.- francs et taxe d'inscription unique de 20.- francs).

62 **ASLOCA-Genève**, Rue du Lac 12, 1207 Genève

022 716 18 00, asloca.geneve@asloca.ch, www.asloca.ch

(français, portugais, italien, espagnol, anglais et allemand)

Arrêt : Place des Eaux-Vives ou Rue du Lac

RELATIONS DE VOISINAGE, «FETE DES VOISINS»

Initiée par la Ville de Genève et organisée par d'autres communes, la fête des voisins consiste à inviter vos voisin-e-s à prendre un verre, pour faire mieux connaissance. Cf. votre concierge ou le lien ci-dessous :

www.ville-ge.ch/immeublesenfete/home.html

CONCIERGE, SERVICE D'IMMEUBLE, MÉDIATION

Pour divers problèmes (entretien, déchets, pannes) contactez le concierge ou le service d'immeuble. Pour les problèmes de voisinage (bruit, etc.), contactez votre concierge ou des services de médiation (cf. ci-dessous).

Association genevoise pour la médiation de quartier (AsMéd-GE)

Permanence Jonction 022 321 11 55 (répondeur)

Permanence Chêne 022 349 52 65 (répondeur), www.mediation-de-voisinage.ch

C INFORMATIONS UTILES LES 3 PREMIERS MOIS

21 ELECTRICITE, GAZ, EAU, TELEPHONE, ETC

En général, l'eau et le chauffage font partie des charges, incluses ou non dans le loyer. Si possible 3 jours avant de vous installer dans un appartement, inscrivez-vous auprès des Services Industriels de Genève (SIG) afin de bénéficier des diverses prestations (électricité, gaz, eau, etc.).

S'inscrire online : www.sig-ge.ch/demenager/index.lbl

par téléphone : 0844.800.808 (tapez la touche 3), par fax au 022 420 97 77

par e-mail à l'adresse : serviceclients@sig-ge.ch

par écrit à : SIG-Service Clients, c.p. 2777- 1211, Genève 2

Dépannage 24h/24h électricité, gaz et eau 022 420 88 11

www.eco21.ch

TÉLÉPHONE, INTERNET, FAX

Pour avoir une ligne de téléphone fixe (en général active dans les 2-3 jours), contactez Swisscom au 0800 800 800 (français, allemand, italien et anglais) ou www.swisscom.ch.

Fournir vos nom, prénom, adresse, date de naissance, type du permis de séjour et le nom du précédent locataire de votre domicile. Une garantie de 500.- francs est demandée pour les personnes ayant un permis F ou N.

Pour louer ou acquérir un appareil téléphonique, ou obtenir un abonnement téléphonique, diverses compagnies sont sur le marché : par exemple Swisscom (cf. ci-dessus), Cablecom au 0800 660 800 ou www.cablecom.ch et Sunrise au 0800 707 707 ou www.sunrise.ch, etc. Les téléphones peuvent aussi s'acheter dans les commerces.

TELEVISION

Annuellement, ou, sur demande, tous les trois mois vous devez payer une redevance obligatoire si vous avez chez vous une radio et/ou une télévision. Contact :

BILLAG - Redevance télévision, radio www.billag.ch 0844 834 834

C INFORMATIONS UTILES

LES 3 PREMIERS MOIS

22 TRI D'ORDURES, DECHETS MENAGERS

- **Les déchets spéciaux** (produits chimiques, thermomètres au mercure/gallium, huiles minérales, médicaments, tubes fluorescents, ampoules longue durée, batteries de véhicules) doivent être rapportés soit à l'espace récupération du Site-de-Châtillon ou au quai de chargement de la Jonction, soit au lieu d'achat: (pharmacie, etc.)
- **Les papiers et cartons** sont collectés un jour fixe par semaine et doivent être déposés devant l'entrée de l'immeuble la veille au soir de cette date ou dans les containers mis à disposition par la régie.
- **Les déchets en verre ou en aluminium et les piles ou batteries** doivent être jetés dans des containers spéciaux près de votre domicile.
- **Les bouteilles ou récipients vides en plastique «PET» ou plastique blanc «PE»** doivent être jetés dans des containers (jaune et bleu) de récupération dans certains supermarchés ou des containers publics.
- **Les déchets organiques, végétaux (nourriture)** peuvent être collectés dans des sacs et poubelles verts (disponibles dans les commerces), ou, dans certains immeubles, dans des containers verts séparés.
- **Les déchets encombrants** (meubles, etc.) sont collectés gratuitement, en Ville de Genève, par le service officiel, la voirie, (appeler le 0800 22 42 22 ou, pour les entreprises, le 022 341 02 38), ou aux sites cantonaux de récupération, dont le Site-de-Châtillon (cf. «déchets spéciaux» ci-dessus). Les objets en bon état peuvent être récupérés par des organismes caritatifs comme le Centre Social Protestant (022 884 38 00), Caritas (022 884 99 99) ou Emmaüs (022 301 57 57).
- **Les déchets électroniques ou électroménagers** (radios, télévisions, baladeurs, aspirateurs, mixers, ordinateurs, réfrigérateurs, etc.) doivent être rapportés dans un magasin d'électronique/d'électroménager.
- **Les autres ordures** sont collectées dans des sacs poubelle gris-noir qu'on peut acquérir dans les supermarchés, à déposer dans les containers ou collecteurs de votre immeuble.

http://etat.geneve.ch/dt/dechets/que_trier_comment-732.html

http://etat.geneve.ch/dt/dechets/a_votre_service-menages_particuliers-7991.html

www.jerecycle.ch , www.espacetri.ch

**BIENVENUE
A GENEVE**

**D INFORMATIONS UTILES
LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES**

D INFORMATIONS UTILES

LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES

23 DROIT DU TRAVAIL, SYNDICATS, ETC.

En cas de conflit avec votre employeur (licenciement, non-respect du contrat de travail) ou avant même de signer un tel contrat (fixant par écrit le montant du salaire, les horaires de travail, les vacances, etc.) contactez les adresses ci-dessous pour connaître vos droits. Contacter la CGAS pour une liste complète. L'UAPG-Union des associations patronales genevoises regroupe les syndicats patronaux sur le territoire genevois.

64 **Syndicat SIT**, rue des Chaudronniers 16, 1204 Genève

022 818 03 00, www.sit-syndicat.ch

Arrêt: Saint Antoine

65 **Syndicat UNIA**, chemin Surinam 5, 1203 Genève, 022 949 12 00

www.geneve.unia.ch, geneve@unia.ch

Arrêt: Charmilles

66 **Syndicat SYNA**, secrétariat régional, rue Caroline 24, 1227 Carouge

022 304 86 00, <http://geneve.syna.ch>, geneve@syna.ch

Arrêt: Acacias

67 **Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)**, rue des Terreaux-du-Temple 6

1201 Genève, 022 731 84 30, www.cgas.ch

Arrêt: Isaac Mercier

68 **Association Trialogue (information, aide à l'insertion professionnelle)**

av. de la Forêt 11, 1202 Genève, 022 340 64 80

www.letrialogue.com, trialogue@infomaniak.ch

Arrêt: Servette

69 **UAPG (Union des Associations Patronales Genevoises)**, rue de Saint-Jean 98

1201 Genève, 022 715 32 41, www.uapg.ch, uapg@uapg.ch

Arrêt: Isaac Mercier

Voir aussi l'Office cantonal de l'emploi (p. 44) et, pour les discriminations, basées sur le genre (destiné prioritairement aux femmes), voir le site :

www.leg.ch

D INFORMATIONS UTILES LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES **24** VICTIMES DE VIOLENCES

CONSULTATIONS POUR VICTIMES ET AUTEUR-E-S DE VIOLENCES :

Permanence violences domestiques, 7 jours sur 7, 24h sur 24

(0840 110 110 (destinée aux personnes victimes, auteurs et témoins))

70 Centre LAVI, bd. Saint-Georges 72, 1205 Genève, 022 320 01 02

www.centrelavi-ge.ch, centrelavi-ge@worldcom.ch

Arrêt: Cirque

71 Fondation Surgir (mariages forcés), rte de Ferney 150, 1218 le Grand-Saconnex

022 791 67 06, www.surgir.ch, office@surgir.ch

Arrêt: Morillons

72 Unité interdisciplinaire de médecine et de prévention de la violence (UIMPV)

Département de médecine communautaire de premier recours et des urgences

c/o Hôpitaux Universitaires de Genève, rue Gabrielle Perret-Gentil 4, 1205 Genève

022 372 96 41, lundi au vendredi, de 8:00 à 12:00 et de 14:00 à 18:00

Fax 022 372 96 45, uimpv.violences@hcuge.ch

Arrêt: Hôpital

73 Association VIRES (hommes et femmes auteur-e-s de violences, sur rendez-vous

fixé par téléphone), av. Ernest-Pictet 10, 1203 Genève, 022 328 44 33 et 078 765 30 14

7 jours sur 7, <http://vires.ch>, vires@bluewin.ch

Arrêt: Charmilles ou Servette

74 Consultation pour victimes de torture et de guerre - CTG, Hôpitaux Universitaires

de Genève, rue Gabrielle Perret-Gentil 4, 1205 Genève, 022 372 53 27

Arrêt: Hôpital

75 Centre de consultation pour victimes d'abus sexuels (CTAS Association)

bd. Saint-Georges 36, 1205 Genève, 022 800 08 50 www.ctas.ch, ctas@bluewin.ch

Arrêt: Place du Cirque

Solidarité Femmes (aide sociale et psychologique aux femmes victimes de violence

conjugale et à leurs enfants), rue de Montchoisy 46, 1207 Genève, 022 797 10 10

www.solidaritefemmes-ge.org, info@solidaritefemmes-ge.org

Arrêt: Vollandes

D INFORMATIONS UTILES

LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES

25 DIVERSITE SOCIALE-BESOINS SPECIFIQUES

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Organismes informant les personnes ayant des besoins ou difficultés du fait d'un handicap (mental, psychique, etc.):

DSE, Direction générale de l'action sociale, (DGAS)

Bd. Georges-Favon 26, 1204 Genève, 022 546 51 45, www.ge.ch/dgas

Arrêt Place du Cirque

76 Pro Infirmis, bd Helvétique 27, 1207 Genève, 022 737 08 08, www.proinfirmis.ch
ge@proinfirmis.ch

Arrêt: Rive

77 Insieme-Genève, association de parents et d'amis de personnes mentalement handicapées, rue de la Gabelle 7, 1227 Carouge, 022 343 17 20, www.insieme-ge.ch
info@insieme-ge.ch

Arrêt: Industrielle

09 Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI-permanence assurances sociales gratuite), route des Acacias 25, 1227 Acacias, 022 304 48 60, www.ccsi.ch
admin@ccsi.ch

Arrêt: Industrielle

MINORITES ETHNIQUES, RACISME, ANTISEMITISME, ETC.

Organismes destinés aux personnes ayant des besoins/difficultés du fait de leur appartenance nationale, ethnique ou religieuse :

Consultation "Ecoute contre le racisme": contact@c-ecr.ch

Association Contre le Racisme ACOR SOS Racisme, place Chauderon 3, 1003 Lausanne, 021 311 80 57, karlgrunberg@yahoo.fr, 079 771 68 47

78 CICAD (Lutte contre l'Antisémitisme et la Diffamation), C.P. 5020, 1211 Genève
022 321 48 78, www.cicad.ch, Arrêt: Stand

CRAN (réflexion et action contre le racisme anti-Noir, Berne) C.P. 251, CH-3000 Berne 7, 032 322 06 05, www.cran.ch. A Genève: c/o Université Populaire Africaine
022 800 14 84 ou M. Kanyana Mutombo 079 754 54 85

79 LICRA Genève (Lutte contre le racisme et l'antisémitisme) rue Verdaine 13
1204 Genève, 079 678 38 55, www.licra.ch

Arrêt: Rive

Association Mesemrom (défense et soutien aux Roms de passage à Genève)
rue Micheli-du-Crest 4, 1205 Genève, contact@mesemrom.org

D INFORMATIONS UTILES

LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES

25 DIVERSITE SOCIALE-BESOINS SPECIFIQUES

MINORITES SEXUELLES (HOMO-, BI- OU TRANSSEXUELLES)

Organismes destinés aux personnes ayant des besoins/difficultés du fait de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre :

80 **Dialogai** (hommes), rue de la Navigation 11-13, 1201 Genève, 022 906 40 40

www.dialogai.org

Arrêt: Navigation ou Môle

81 **Lestime** (femmes), rue de l'Industrie 5, 1201 Genève, 022 797 27 14, www.lestime.ch

Arrêt: Lyon

82 **360** (LGBT), rue de la Navigation 36, 1201 Genève, 022 741 00 70, www.360.ch

Gay International Group, 079 773 60 08, gig@espace360.ch

Arrêt Môle

PERSONNES AGEES

Les personnes âgées (64 ans pour les femmes, 65 ans pour les hommes) peuvent bénéficier de services (aide et de soins à domicile-cf. aussi services sociaux migrants ou généraux pp. 23-24).

83 **Pro Senectute**, Consultation sociale et aide financière foyers de jour pour personnes âgées et entrée en EMS (Etablissement médico-social), rue Maladière 4, 1205 Genève
022 807 05 65, www.ge.pro-senectute.ch

Fondation des services d'aide et de soins à domicile

Avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge, fsasd@fsasd.ch, www.fsasd.ch

Téléphone tous les jours 24H/24: 022 420 20 00,

84 **Cité Séniors**, rue Amat 28, 1202 Genève, 022 418 53 50, www.seniors-geneve.ch

Arrêt: Navigation ou Môle

85 **AVIVO**, rue du Vieux-Billard 25, 1203 Genève, 022 329 13 60

Arrêt: Village Suisse

Seniors d'ici et d'ailleurs (activités pour migrants âgés): 022 304 04 04

D INFORMATIONS UTILES

LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES

26 SANTE, MALADIES, ADDICTIONS

GÉNÉRALITÉS

Si vous n'avez pas de médecin traitant ou en cas d'urgence, appeler le n° 144, qui vous aiguillera.

INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Lors de prises de risque (rapport sexuel non protégé) ou d'apparition de symptômes, effectuez des tests de manière anonyme (aux prix de 50, 30 ou 20 francs selon les âges) en contactant l'Hôpital universitaire de Genève (Urgences HUG) au 022 372 81 20, le CIFERN (cf. p. 27) votre médecin ou les organismes suivants :

86 **Groupe Sida Genève**, rue Grand-Pré 9, 1202 Genève, 022 700 15 00

www.groupesida.ch

Arrêt: Grand-Pré

86 **Dialogai-Checkpoint** (hommes bi-/homosexuels), rue Grand-Pré 9, 1202 Genève

022 906 40 30

Arrêt: Grand-Pré

87 **Aspasie** (travailleurs et travailleuses du sexe), rue de Monthoux 36, 1201 Genève

022 732 68 28, www.aspasie.ch aspasie@aspasie.ch

Arrêt: Monthoux

DEPENDANCES : ALCOOL, TABAC, DROGUES, MEDICAMENTS, ETC.

Les personnes qui sont ou deviennent dépendantes de substances diverses ou d'activités peuvent contacter leur médecin ou l'Hôpital Universitaire de Genève (HUG), aux services suivants, qui leur donneront les adresses adéquates.

88 **Service d'addictologie**, rue Verte 2, 1205 Genève, 022 372 55 60

Arrêt: Augustins

Pour ce qui est de la prévention en général, cf. le site www.prevention.ch

12 **Unité tabac, alcool, autres dépendances, Service de médecine de 1^{er} recours**

Hôpital Cantonal, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève, 022 372 95 37

Arrêt: Hôpital

D INFORMATIONS UTILES LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES **27** SANTE MENTALE

TOUS PUBLICS

Pour tout problème de santé mentale (dépression, burn out, etc.) contacter (secteur public) :

Département de santé mentale et de psychiatrie-service de psychiatrie générale (SPA-S)

consultations ambulatoires des 4 secteurs :

Secteur 1 – Eaux-Vives, rue du XXXI Décembre 36, 022 382 31 03

Secteur 2 – Jonction, bd Saint-Georges 16-18, 022 809 82 30

Secteur 3 – Servette, rue de Lyon 91, 022 372 32 80

Secteur 4 – Pâquis, rue de Lausanne 67, 022 716 44 11

Voir aussi : <http://psychiatrie.hug-ge.ch>

Pour le secteur privé, voir sous « médecins » p. 16

ORGANISMES SPECIALISES POUR LES MIGRANT-E-S

89 **Unité mobile de soins communautaires (UMSCO)**, Hôpitaux Universitaires de Genève, rue Hugo-de-Senger 4, 1205 Genève, 022 382 53 11 (accès aux soins pour toute personne sans statut légal ou en situation de précarité), fax 022 382 53 20

Arrêt: Uni-Mail

90 **Programme Santé migrants (PSM)**, Hôpitaux Universitaires de Genève
rue de Lyon 89, 1203 Genève, 022 382 33 33

Soins médicaux pour personnes dans le processus d'asile

Arrêt: Guye

91 **Appartenances-Genève**, Aide psychologique pour personnes migrantes (ne prend pas en charge les personnes sans assurance maladie), bd Saint-Georges 72

1205 Genève, Permanence téléphoniques mardi 09:30-11:30 et jeudi 14:00-16:00

appartenances@appartenances-ge.ch, www.appartenances-ge.ch, 022 781 02 05

Arrêt: Cirque

92 **Pluriels**, Centre de consultations et d'études ethno-psychologiques pour migrants (accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 pour prendre RV)

rue des Voisins 15, 1205 Genève, 022 328 68 20, pluriels@pluriels.ch, www.pluriels.ch

Arrêt: Pont d'Arve

D INFORMATIONS UTILES

LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES

28 AUTRES INFORMATIONS UTILES

BUDGET

Genève est régulièrement parmi les 10 villes les plus chères du monde. Pour mieux gérer votre budget, vous pouvez faire appel à l'aide de Caritas, du CSP (p.23) ou du Trialogue (p.37) qui pourront vous aider à mieux gérer vos finances, vos dépenses et des éventuelles dettes.

IMPÔTS, DÉCLARATION (APRES 3 MOIS – 1 ANNÉE ET 3 MOIS)

Toute personne résidant à Genève doit, dès 18 ans, remplir une déclaration d'impôt au mois de mars chaque année. Contacter l'administration fiscale ou, pour une aide, le CSP ou Caritas (p. 23) ou l'AVIVO (p. 40).

93 *Administration fiscale cantonale (ouverture lu-ve 9:00-16:00), Hôtel des finances rue du Stand 26, 1204 Genève, 022 327 70 00 (serveur vocal), 022 327 40 04 (centrale) www.ge.ch/impots, www.impots-easy.ch/*

Arrêt: Palladium

SUBSIDES POUR L'ASSURANCE MALADIE (APRES 1 ANNEE)

Si vos revenus sont faibles, l'Etat vous fournit un subside complémentaire. Contactez le Service de l'assurance maladie (cf. SAM, p.16) après un an à Genève.

ECHANGE DU PERMIS DE CONDUIRE (AVANT 12 MOIS)

Pour utiliser votre voiture à Genève, vous devez, durant les 12 mois suivant l'arrivée à Genève, échanger votre permis de conduire étranger contre un permis de conduire suisse (sauf si vous êtes diplomate, fonctionnaire international, etc. contactez le Geneva Welcome Center p.9). Contacter l'Office cantonal des véhicules (p.31).

CHEQUE ANNUEL DE FORMATION (APRES 1 ANNEE)

Agé-e de 18 ans et plus, domicilié-e et contribuable dans le canton depuis un an au moins, vous pouvez bénéficier d'une aide de 750.- CHF par an maximum pour financer une formation professionnelle. Demande à effectuer avant le début du cours à la Cité des métiers ou sous :

www.geneve.ch/caf

D INFORMATIONS UTILES

LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES

28 AUTRES INFORMATIONS UTILES

S’AFFILIER À L’AVS-RETRAITE (APRÈS 1 ANNÉE)

Agé-e de plus de 20 ans et à Genève depuis plus d’une année, vous devez cotiser à l’AVS pour bénéficier d’une retraite (sauf certaines personnes mariées, sans activité lucrative). Demande à effectuer (fonctionnaires internationaux-ales et diplomates contactez le CAGI cf. p.9) à :

94 *Caisse cantonale genevoise de compensation, route de Chêne 54, 1208 Genève*
lu-ve 9:00-12:00 et 13:00-16:00, 022 718 67 67, affiliation@ccgc.ch, www.ccgc.ch
Arrêt: Amandolier ou Montchoisy

CHÔMAGE, LICENCIEMENT, PERTE D’EMPLOI (APRÈS 1 ANNÉE)

Une personne qui a travaillé et cotisé à l’assurance chômage au moins 12 mois durant les 2 dernières années a droit à 70% ou 80% de son salaire pendant une certaine durée. Pour plus d’information, contactez :

95 *Office cantonal de l’emploi (OCE), rue des Gares 16, 1211 Genève*
022 546 36 66, www.ge.ch/oc
Arrêt: Poste

LOGEMENTS SUBVENTIONNÉS (APRÈS 2 ANS)

Les personnes à faibles revenus peuvent, à certaines conditions (domicile fiscal et paiement de taxes et impôts dans le canton de Genève, et y ayant résidé 2 années consécutives durant les 5 dernières années, etc.) bénéficier de logements subventionnés. Contacter :

96 *Office du logement, rue du Stand 26, 1204 Genève, 022 546 65 00*
www.geneve.ch/logement, info-logement@etat.ge.ch
Arrêt: Palladium

97 *Gérance Immobilière municipale*
rue de l’Hôtel-de-Ville 5, 1204 Genève, 022 418 34 05
Arrêt: Taconnerie

D INFORMATIONS UTILES LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES **29** SEJOUR EN SUISSE APRES 5, 10 ET 12 ANS

Après 5 ans de séjour ininterrompu en Suisse avec un permis B, les personnes provenant d'un pays membre de l'Union européenne (hormis les 8 derniers Etats membres ainsi que la Bulgarie et la Roumanie) ou de l'AELE, des USA, du Canada ou d'autres pays avec lesquels la Suisse a conclu un accord, peuvent obtenir un permis d'établissement C. Pour plus de détails, contactez le Service des étrangers.

Les personnes extra-européennes (sauf USA et Canada) ainsi que les ressortissants des 8 nouveaux Etats membres de l'UE et la Roumanie et Bulgarie peuvent demander un permis C après 10 ans de résidence en Suisse. Il y a aussi une possibilité d'obtenir le permis C déjà après 5 ans (à certaines conditions : bonne intégration, maîtrise de la langue française, indépendance financière, absence de poursuites, etc.). Pour plus de détails, contactez le Service des étrangers.

Après 12 ans de séjour avec permis en Suisse (les années de résidence passées entre l'âge de 10 et 20 ans comptant double), il est possible pour les personnes étrangères d'acquérir la nationalité suisse, à certaines conditions (notamment avoir résidé 2 ans dans le canton de Genève d'une manière effective, dont 12 mois précédant immédiatement l'introduction de la demande et remplir des conditions liées à l'intégration en Suisse : (casier judiciaire vierge, connaissance de la langue du canton, autonomie financière, etc.). Pour plus de détails, contactez le Service cantonal des naturalisations.

⑩ **Service des étrangers (OCP), route de Chancy 88, 1213 Onex**

accueil 7:30-15:30, 022 546 46 46 etrangers.ocp@etat.ge.ch, www.geneve.ch/ocp

Arrêt: Bandol

⑩ **Service cantonal des Naturalisations, rte de Chancy 88, 1213 Onex**

022 546 46 46, natuinfo@etat.ge.ch, www.ge.ch/naturalisations

Arrêt: Bandol

D INFORMATIONS UTILES LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES **30** CITOYENNETE-INTEGRATION

COURS DANS LA LANGUE ET LA CULTURE D'ORIGINE

Les consulats de certains pays fournissent un enseignement des langue et culture d'origine permettant aux enfants de maintenir le contact avec leurs racines (hors école). De plus, pour un enseignement de la langue d'origine (à l'école) contacter :

98 *Direction de l'enseignement et de la scolarité, rue Jean-Calvin 11, 1204 Genève*
022 546 75 00, Arrêt: Cathédrale

14 *Cycle d'orientation, Secteur des classes d'accueil DGCO, Avenue Joli-Mont 15A*
1209 Genève, 022 388 53 00
Arrêt Bouchet ou Pailly (Balexert)

DROIT DE VOTE APRES 8 ANS

Les personnes étrangères (sauf exceptions, comme les diplomates) résidant en Suisse depuis 8 ans minimum au bénéfice d'un permis, âgées de 18 ans au moins et domiciliées sur une commune genevoise depuis 3 mois, peuvent voter, mais seulement au plan communal. Contacter votre commune (cf. pp. 50-51).

POLITIQUE-PARTIS POLITIQUES

Il est possible de suivre les débats politiques des parlements des Ville et Canton de Genève sur la chaîne de TV « Léman bleu ». Pour avoir une liste des partis politiques à Genève, contactez votre commune ou le Canton.

www.ge.ch/grandconseil/parti/liste_partis.asp, www.swissworld.org/fr/politique

RELIGIONS

En dehors des 3 églises officielles (protestante, catholique romaine et catholique chrétienne), de nombreuses religions coexistent à Genève. Les éditions du samedi (Tribune de Genève, Courrier) offrent une liste des services religieux. Voir aussi :

www.geneve-annuaire.ch/adresses/religion.html
www.interreligieux.ch, www.recg.ch www.comisra.ch, www.uomg.net

D INFORMATIONS UTILES

LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES

31 CULTURE-SPORTS-LOISIRS

L'offre culturelle genevoise (cf. Internet ou les suppléments presse - Tribune de Genève le jeudi, le Temps et le Courrier le samedi) est un autre moyen d'intégration.

99 **Département de la Culture et du sport, Ville de Genève, 022 418 65 00**

www.ville-ge.ch/culture/offre_culturelle

www.regart.ch ou www.tempslibre.ch ou www.sortir.ch

www.unautreregart.ch ou www.cesoir.ch

CARTE GIGOGNE

Réductions de prix et autres conditions favorables auprès de certains établissements pour les familles de trois enfants ou plus (magasins, clubs de sport, spectacles, restaurants, etc. associés au réseau Gigogne).

33 **Carte Gigogne, Pro Juventute, rue de l'Aubépine 1, 1205 Genève**

022 328 55 77, www.gigogne.ch

Arrêt: Augustins

PUBLIC JEUNE ET CARTE 20 ANS / 20 FRANCS

Les jeunes de moins de 20 ans ou disposant d'une carte d'étudiant bénéficient de réductions de tarifs. La carte 20 ans/20 francs permet aussi d'obtenir des réductions supplémentaires, jusqu'à l'âge de 20 ans révolus.

99 **Département de la Culture et du sport, 022 418 65 00 ou www.20ans20francs.ch**

www.ville-geneve.ch/themes/culture/culture/jeune-public

LOISIRS ET SPORTS

A Genève, un nombre important d'organismes publics (centres de loisirs, maisons de quartiers, etc.) ou privés (clubs, associations, etc.) proposent des activités très diversifiées.

DIP-Coordination du sport, 022 327 94 11

www.ge.ch/sport/sports-installations/quels-sports.asp, www.ge.ch/sport/welcome.asp

Maisons de quartier (accueil, diverses activités de loisir gratuites, surtout pour les enfants et adolescents)

Communes : www.geneve.ch/cycle_orientation/doc/centreloisirs.pdf

Ville de Genève : www.ville-geneve.ch/themes/petite-enfance-jeunesse-loisirs/lieux-loisirs/

D INFORMATIONS UTILES

LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES

32 DROITS FONDAMENTAUX

La Constitution suisse protège toute personne des discriminations liées aux caractéristiques suivantes : origine, race, sexe, âge, langue, situation sociale, mode de vie - incluant l'orientation sexuelle-, convictions religieuses, philosophiques ou politiques, déficience corporelle, mentale ou psychique. Autres droits et fondamentaux : égalité hommes-femmes, droits des personnes handicapées, droit au mariage et à la famille, liberté de conscience, libre choix de sa religion (ou ne pas en avoir), libertés d'opinion, d'information et des médias, libertés de réunion et d'association, liberté économique et syndicale, garantie de la propriété, protection contre l'expulsion et l'extradition (pour les Suisses), politiques, droits de vote et d'élection (seulement communale pour les étrangers, cf. p. 46), de pétition, etc. Ces droits impliquent notamment l'interdiction des mariages forcés, des mutilations génitales féminines, de la traite des individus, et la reconnaissance juridique des couples de même sexe.

Par ailleurs, le fait d'appartenir à une communauté politique (commune, canton ou confédération) implique aussi des devoirs (respect des Constitutions et lois suisses et genevoises) et une solidarité s'exprimant par le respect des autres membres de la société, par le fait de payer des impôts, de contribuer aux assurances sociales (chômage, santé, invalidité, vieillesse) et pour les hommes suisses, d'effectuer le service militaire, etc.

A Genève, la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre les violences domestiques et l'intégration des étrangers sont des tâches étatiques confiées au Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE), au Bureau du délégué aux violences domestiques (BVD) et au Bureau de l'intégration des étrangers (BIE cf. adresse p. 2). Ce dernier est chargé, à Genève, de promouvoir la cohésion sociale entre personnes suisses et étrangères ainsi que de lutter contre les discriminations basées sur l'appartenance ethnique ou nationale.

01 **BPE**, rue Pierre Fatio 15, 1204 Genève, 022 388 74 50, egalite@etat.ge.ch

www.geneve.ch/egalite

01 **BVD**, rue Pierre-Fatio 15, 1204 Genève, 022 546 89 80

violences-domestiques@etat.ge.ch, www.ge.ch/violences-domestiques

D INFORMATIONS UTILES

LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES

33 CONFEDERATION, CANTONS, COMMUNES

La Confédération suisse est une fédération de 26 cantons disposant d'une assez large autonomie. Ces derniers se divisent à leur tour en communes, qui sont les autorités politiques les plus proches des citoyens et citoyennes

LA CONFÉDÉRATION

La Confédération légifère en matière de : circulation routière, politique étrangère, prévoyance vieillesse, survivant et invalidité, radio et télévision, télécommunications, protection des consommateurs, politique monétaire, fiscalité fédérale, agriculture, écoles polytechniques, armée et défense, protection des animaux, etc.

LES CANTONS

Les cantons légifèrent dans des domaines aussi divers que l'éducation (sauf les écoles polytechniques fédérales), les hôpitaux (sauf les organismes communaux ou privés), la police, la fiscalité au plan cantonal, l'aménagement du territoire, etc. Les cantons ont aussi pour tâche de mettre en oeuvre les lois fédérales.

LES COMMUNES

L'autonomie des communes, garantie dans les limites fixées par le droit cantonal, peut donc varier sensiblement selon les cantons. Le plus fréquemment, les communes sont compétentes en ce qui concerne des services de proximité, par exemple en matière de culture, de sports, de voirie, de petite enfance, de signalisation routière, de police du feu, etc.

DECOUVRIR LA SUISSE (SITE INTERNET)

Pour découvrir la Suisse et les cantons, villes et communes suisses, consultez le site Internet www.swissworld.org, édité par Présence Suisse, une organisation officielle de la Confédération suisse chargée de la diffusion d'informations sur la Suisse dans le monde entier.

Français : www.swissworld.org/fr

DECOUVRIR LA SUISSE (SITE TRAIN)

Le train est une autre manière de découvrir la Suisse. Le réseau ferroviaire suisse est l'un des plus dense du monde, et les trains des Chemins de Fer Fédéraux (CFF) offrent de nombreuses possibilités, y compris à prix préférentiels, d'accéder à toutes les régions de Suisse.

***Rail Service**, 0900 300 300 (24 heures/24, 365 jours/an), www.cff.ch*

Les 45 communes genevoises sont les suivantes :

01 Aire-la-Ville,

Rue du Vieux-Four 37, 1288 Aire-la-Ville,
022 757 48 29, www.aire-la-ville.ch

02 Anières, Route de la Côte d'Or 1

1247 Anières, 022 751 11 45,
www.anieres.ch

03 Avully, Chemin des Tanquons 40, 1237

Avully, 022 756 92 50, www.avully.ch

04 Avusy, Route du Creux-du-Loup 42

Sézegnin, 1285 Athenaz
022 756 17 33, www.avusy.ch

05 Bardonnex, Route de Cugny 99

(Commanderie), 1257 Compesières
022 721 02 20, www.bardonnex.ch

06 Bellevue, Route de Lausanne 329

1293 Bellevue, 022 959 88 20
022 959 88 21, www.bellevue.ch

07 Bernex, Rue de Bernex 313

c.p. 371, 1233 Bernex, 022 850 92 92
www.bernex.ch

08 Ville de Carouge,

Place du Marché 14, 1227 Carouge
022 307 89 87, www.carouge.ch

09 Cartigny,

Chemin de la Bergerie 18
1236 Cartigny, 022 756 12 77
www.cartigny.ch

10 Céligny, Route de Crans 1

1298 Céligny, 022 776 21 26
www.celigny.ch

11 Chancy, Route de Valleiry 4

c.p. 45, 1284 Chancy, 022 756 90 50,
www.chancy.ch

12 Chêne-Bougeries,

Route de Chêne 136, c.p. 160
1224 Chêne-Bougeries, 022 869 17 17
www.chene-bougeries.ch

13 Chêne-Bourg, Avenue Petit-Senn 46

c.p. 148, 1225 Chêne-Bourg
022 869 41 10, www.chene-bourg.ch

14 Choulex, Chemin des Briffods 13, 1244

Choulex, 022 750 15 39, www.choulex.ch

15 Collex-Bossy, Route de Collex 199

1239 Collex-Bossy, 022 774 19 95
www.collex-bossy.ch

16 Collonge-Bellerive,

Chemin du Château-de-Bellerive 1
1245 Collonge-Bellerive, c.p. 214
1222 Vérenaz, 022 722 11 50
www.collonge-bellerive.ch

17 Cologny, Route de la Capite 24

c.p. 86, 1223 Cologny, 022 737 49 49
www.cologny.ch

18 Confignon, Chemin de Murlaz 2

1232 Confignon, 022 850 93 93
www.confignon.ch

19 Corsier, Route du Lac 70

c.p. 31246 Corsier, 022 751 90 60
www.corsier.ch

20 Dardagny, Route du Mandement 520

1283 Dardagny, 022 754 12 30
www.dardagny.ch

21 Genève, Direction générale,

Palais Eynard, Rue de la Croix-Rouge 4
1211 Genève 3, 022 418 29 00
www.ville-ge.ch

②② **Genthod**, Rue du Village 37
1294 Genthod, 022 774 12 80
www.genthod.ch

②③ **Grand - Saconnex**
Route de Colovrex 18, 1218 Grand - Saconnex
www.grand-saconnex.ch

②④ **Gy**, Route de Gy 164, 1251 Gy
022 759 15 33, www.mairie-gy.ch

②⑤ **Hermance**, Rue de l'Eglise 1
1248 Hermance, 022 751 13 90
www.hermance.ch

②⑥ **Jussy**, Route de Jussy 312, c.p. 125
1254 Jussy, 022 759 91 11, www.jussy.ch

②⑦ **Laconnex**, Rue de la Maison - Forte 11
1287 Laconnex, 022 756 15 69
www.laconnex.ch

②⑧ **Ville de Lancy**,
Route du Grand - Lancy 41
1212 Grand - Lancy, 022 706 15 11
www.lancy.ch

②⑨ **Meinier**, Route de Gy 17
1252 Meinier, 022 722 12 12, www.meinier.ch

③⑩ **Meyrin**, Rue des Boudines 2, c.p. 367
1217 Meyrin 1, 022 782 82 82
www.meyrin.ch

③① **Onex**, Chemin Charles - Borgeaud 27
1213 Onex, 022 879 59 59, www.onex.ch

③② **Perly Certoux**, Route de Certoux 51
1258 Perly - Certoux, 022 721 02 50
www.perly-certoux.ch

③③ **Plan - les - Ouates**, Route des Chevaliers -
de - Malte 3, c.p. 17, 1228 Plan - les - Ouates
022 884 64 00, www.plan-les-ouates.ch

③④ **Pregny Chambesey**, Route de Pregny 47
1292 Chambésy, 022 758 98 41
www.pregny-chambesey.ch

③⑤ **Presinge**, Route de Presinge 116
1243 Presinge, 022 759 12 52
022 759 20 33, www.presinge.ch

③⑥ **Puplinge**, Rue de Graman 68 - 70
1241 Puplinge, 022 860 84 40
www.puplinge.ch

③⑦ **Russin**, Place du Mandement 1
1281 Russin, 022 754 90 00, www.russin.ch

③⑧ **Satigny**, Rampe de Chouilly 17
1242 Satigny, 022 753 90 40
www.satigny.ch

③⑨ **Soral**, Route du Creux - de - Boisset 23
1286 Soral, 022 756 18 43, www.soral.ch

④⑩ **Thônex**, Chemin du Bois - Des - Arts 58
c.p. 264, 1226 Thônex, 022 869 39 00
www.thonex.ch

④① **Troinex**, Grand - Cour 8, 1256 Troinex
022 784 31 11, www.troinex.ch

④② **Vandoeuvres**,
Route de Vandoeuvres 104
1253 Vandoeuvres, 022 750 14 18
www.vandoeuvres.ch

④③ **Vernier**, Rue du Village 9, c.p. 520
1214 Vernier, 022 306 06 06
www.vernier.ch

④④ **Versoix**, Route de Suisse 18, 1290 Versoix
022 775 66 00, www.versoix.ch

④⑤ **Veyrier**, Place de l'Eglise 7, 1255 Veyrier
022 899 10 10, www.veyrier.ch

D. INFORMATIONS UTILES

LA 1^{re} ANNEE ET LES SUIVANTES

34. REMERCIEMENTS ET IMPRESSUM

Un grand merci à celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document :

Association Appartenances Genève, Association Aspasia, Association 360, Association ACOR SOS Racisme, Association Découvrir, Association des communes genevoises (ACG), Association des médecins du Canton de Genève (AMG), Association Dialogai, Association Genevoise des Malentendants (AGM), Association Lestime, Association Pluriels, Association Réalise, Association Suisse des locataires (ASLOCA) Genève, Association Transport et Environnement (ATE), Association Triologue, Association VIRES, Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile (AGORA), Automobile Club de Suisse (ACS), Billag, Bureau Central d'aide sociale, Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC), Caritas Genève, Carrefour de Réflexion et d'Action contre le Racisme anti-Noir (CRAN), Centre Camarada, Centre de consultation pour victimes d'infraction LAVI, Centre de Contact Suisses Immigrés (CCSI), Centre Social Protestant (CSP), Chemins de Fer Fédéraux (CFF), Collectif de soutien aux sans-papiers, Commission consultative de l'intégration, les communes genevoises, Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation (CICAD), Coordination Pédibus – Romandie, Coordination du Groupement Genevois des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP), Croix-Rouge genevoise, Ecole de Parents, Ecole des Parents, F-Information, Fondation SURGIR, Fondation des Services d'Aide et de Soins à Domicile (FSASD), Geneva Welcome Center, Genève Tourisme & Bureau des congrès, Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), Hospice général, Maison Kultura, OEuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO), Présence Suisse, Pro Juventute Genève, Pro Senectute Genève, Service social international (SSI), Services industriels de Genève (SIG), l'Union suisse des professionnels de l'immobilier USPI Genève, Syndicat SIT, Syndicat SYNA, Syndicat UNIA, Swisscom, Touring Club Suisse (TCS), Transports publics genevois (TPG), Université Ouvrière de Genève (UOG), Université populaire albanaise (UPA), Université populaire du canton de Genève (UPCGe), Ville de Genève : Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Département de la culture et du sport-Service de la promotion culturelle. Départements d'Etat : DES : Département de médecine communautaire-HUG, DF : Administration fiscale cantonale, DIP : Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), Office de la Jeunesse-Office médicopédagogique (OMP), Service de la scolarité de l'enseignement postobligatoire, Service de la scolarité de l'enseignement primaire, DS : Office cantonal de la population (OCP)-Service étrangers & Service juridique et de formation & Cellule juridique, Service cantonal des Naturalisations, Bureau du Délégué aux violences domestiques & Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes (BPE), DSE -Service de l'assurance-maladie (SAM), Office cantonal de l'emploi (OCE)-Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT).

Fourniture des documents cartographiques :

plan reproduit avec l'autorisation du Service de la mensuration officielle (SEMO, DIM, Département de l'intérieur et de la mobilité) du 13 octobre 2008.

Impression : Imprimerie Genevoise SA

Conception graphique : www.superposition.info

Edition : 2013

Cette brochure a été imprimée sur papier recyclé «Cyclus», fabriqué à 100% à base de vieux papier.

Les prix, références, adresses ou autres informations mentionnés dans cette brochure sont sujets à modifications. Si vous avez des suggestions, propositions, additions, corrections à nous communiquer, ou d'autres documents à nous commander, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse ci-dessous. Merci.

Bureau de l'Intégration des étrangers (BIE)

Rue Pierre Fatio 15 (4^e étage)

1204 Genève, tél. 022 546 74 99, fax 022 546 74 90

www.ge.ch/integration

integration.etrangers@etat.ge.ch

VEGGI ENNO VEGGI

Département de la sécurité
Bureau de l'intégration des étrangers
Rue Pierre Fatio 15 - 1204 Genève • tél 022 546 74 99 • fax 022 546 74 90
integration.etrangers@etat.ge.ch • www.ge.ch/integration